



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120143

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11655
N/REF : 8/12/2024 0H58 C:015528 I:35578
V/REF : Contrat N°011655 du 01/01/2020

SDC 'Bella Vista'
C/O CLESEV Oullins
2 PASSAGE DES VIGNES
69600 OULLINS

IMMEUBLE : BELLA VISTA
3 CHEMIN DU GAREIZIN
69340 FRANCHEVILLE

Vaulx en Velin, le 01 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 3 CONTACTER MR LOCATELLI TEL 06 40217573
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. B. DUROCHER

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE LA FOSSE EAUX PLUVIALES
POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE 2 GRILLES EAUX PLUVIALES
(1 GRILLE SUR LE PARKING/ 1 GRILLE DEVANT LE PORTAIL)
POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE 1 GRILLE DANS LE TABOURET
CONTROLE ET ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DE 2 POMPES

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 114,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 07/2019	Valeur :	125,3
	Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur :	137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120143

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 02 pompe(s) de relevage	1/AN	123,80	123,80
TOTAL H.T.				123,80
T.V.A. a 10,00%				12,38
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>136,18</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.